

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 22 février 2019

Date de convocation : 18/02/2019



L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux février, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude THEVENOT, Maire,

Nombre de conseillères-ers en exercice : 13

Présentes-s : Jean Claude THEVENOT, Carlos DA COSTA, Jean-Claude FERRAND, Eliane PARTY, Corinne BACH, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean Hubert PERNIN.

Excusées-s : Jean-Louis MALATERRE (Pouvoir à Carlos DA COSTA), Rémy JOANNAS,

Article L2121-20 du CGCT : un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir

Absentes-s:

Présentes-s : 11

Pouvoirs : 1

Votantes-s : 12

Secrétaire de séance élu-e : Corinne BRAMAS

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre est approuvé à l'unanimité.

✓ 1 - *Etude du projet de reprise de la voirie du lotissement Strafay 1*

Monsieur le maire rappelle la demande du syndicat des co-lotis du Strafay 1 demandant la reprise des réseaux et de la voirie de leur lotissement par la commune.

Le rapport d'inspection du réseau assainissement a été fourni et n'appelle pas de commentaires particuliers.

Les données du réseau éclairage public ont été soumises au SIEA par l'intermédiaire de l'entreprise SOBECA et sont prêtes à être intégrées sur le fond de plan cadastral. Il reste cependant à éclaircir le branchement des lampadaires sur la parcelle A 996 car ils semblent ne pas être connectés de la même manière que les autres points lumineux.

La commission travaux s'est rendue sur place afin d'étudier la qualité de la voirie. Elle a pu relever quelques fissures et débuts de faïençage. Il sera demandé aux co-lotis de procéder à la réparation de la chaussée préalablement à la reprise.

Reprise entérinée par un accord de principe du conseil, à l'unanimité, sous réserve que les travaux de réparation de la voirie soient bien effectués. Un courrier sera envoyé en ce sens à la présidente du syndicat.

✓ 2 - *Refus de tri : participation au nettoyage des points d'apport Volontaire*

M. le Maire rappelle au conseil les problèmes de mauvais tri récurrents sur les PAV et rappelle les frais de nettoyage que cela engendre pour la commune :

- Mobilisation des agents communaux pour le nettoyage et le tri des ordures
- Déplacement d'un véhicule jusqu'à la déchèterie de Feillens
- Frais Administratifs (courriers recommandés, copies, ...)

Aussi, M. le Maire propose, dans la mesure où cela est possible, de facturer des frais de nettoyage à chaque personne qui sera identifiée comme ayant laissé des détritux aux abords des PAV.

Un courrier serait alors envoyé en recommandé à la personne, lui signifiant le montant des frais et leur mode de règlement.

Il propose de répartir les frais de manière suivante :

1 agent x 2h x 25€/h	50 €
Déplacement véhicule à la déchèterie	44 €
Frais administratifs	26 €

Soit un total de frais refacturés de **120 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE le principe de la facturation de frais de nettoyage des PAV

DIT que le montant des frais, sera facturé par l'intermédiaire d'un titre adressé par le trésorier.

✓ 3 – Subventions aux associations

Le conseil municipal délibère et attribue à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Amis du Site, Bâgé Culture et Loisirs : 150 €

Bâgé'évasion : 2 000 € (1^{ère} provision)

Comité Cantonal croix rouge : 100 €

Comité cycliste : 170 €

Union musicale des 3 Bâgé-Dommartin : 380 € au titre de 2018 (subvention votée non versée) et 380 € pour 2019

Sou des Ecoles du RPI : 500 €

Les Balladins : 100 €

CFA d'Autun : 45 € / élève

Voyage scolaire des CE1-CE2-CM1-CM2 : 15 € par élève inscrit à Bâgé-le-Châtel.

✓ 4 – Voisins vigilants

Suite à différents cambriolages survenus sur la commune, quelques habitants ont demandé ce qui pourrait être fait au niveau communal pour en faire diminuer le nombre. M. Thévenot explique qu'il a pris contact avec différentes communes ayant mis en place l'opération voisins vigilants. Malgré les panneaux d'avertissement à l'entrée des communes, il s'avère que cela n'a pas eu d'incidence sur le nombre de vols, ceux-ci n'ont pas diminué.

5 – Point sur le recensement de la population 2019

RECENSEMENT DE LA POPULATION
Comparatif 2014 - 2019

	2014		2019
Adresse d'habitation	337		387
<i>dont Adresses collectives</i>	33		37
Logements occasionnels	1		2
Logements vacants	35		25
résidences secondaires	5		6
Logements non enquêtés	5		3
TOTAL DES LOGEMENTS	408		462
Total bulletins individuels	824		914

✓ 6 - Questions diverses

Le repas des anciens aura lieu le samedi 30 mars. Les invitations sont en cours de distribution. Les membres du CCAS sont prévus pour le service. Le repas est préparé cette année par le restaurant « les Gaudriolles ». Le même orchestre que l'année dernière a été demandé.

Bibliothèque de rue : celle-ci a été fabriquée par les personnes qui font actuellement un stage avec l'association tremplin. Elle a été déposée sur le parking Ratelet. Par contre elle a déjà été endommagée par un jet de ballon et sera donc à réparer.

La fresque, sur le même parking, est également déjà légèrement endommagée par les guidons des scooters qui s'y garent.

Monsieur le maire fait le point sur la consommation électrique des bâtiments communaux. Celle-ci a diminuée en 2018 par rapport à l'année 2017, consécutivement à l'amélioration des éclairages pilotée par le SIEA (leds, temporisation...). Il s'ensuit une diminution des factures de l'ordre de 2 000 €.

Communauté de communes Bresse et Saône : distribution aux communes des bons de transports pour les personnes âgées.

Commission cimetière : réunion lundi 11 mars à 14 h.

Nouveaux points d'apports volontaires : pas de date de mise en fonction, les travaux n'étant pas terminés. Le maire et le 1^{er} adjoint ont eu rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France qui a précisé ses attentes et donné son accord.

Syndicat des Eaux : changement des tuyaux dans la rue Marsale, rue du Château et Chemin de Ronde à une date non connue, mais avant le mois de Juillet car le revêtement de la rue Marsale doit être refait à cette période.

La séance est levée à 22 h 30 mn